

# Renforcer l'engagement du secteur privé dans les activités de recherchedéveloppement agricole en Afrique orientale\*

Michael Waithaka, Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale, Entebbe, Ouganda.

Gerald Masila, Conseil des céréales d'Afrique de l'Est, Nairobi, Kenya.

Janet Ngombalu, Conseil des céréales d'Afrique de l'Est, Nairobi, Kenya.

Joseph Methu, Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale, Entebbe, Ouganda.

#### Fait marquant

L'engagement vis-à-vis des entreprises du secteur privé en Afrique orientale a révélé que 65 % d'entre elles n'avaient alloué aucun budget à la recherche. Plus de 50 % de ces entreprises ont indiqué avoir répondu à des appels de recherche collaborative chaque fois qu'il y en a eu d'annoncés. Parmi les entreprises interrogées, 97 % ont affirmé qu'elles connaissaient des organismes de recherche susceptibles de répondre à certains de leurs défis commerciaux.

### Résumé

Les trois suggestions prioritaires faites par les entreprises privées sur la façon d'améliorer l'adoption et la commercialisation des technologies perfectionnées étaient les suivantes : la participation des utilisateurs finaux dans le processus de recherche ; l'établissement de cadres permettant des interactions régulières entre les chercheurs et les acteurs de l'industrie ; et la sensibilisation et la formation des utilisateurs finaux.

Les acteurs du secteur privé se déclarent tout à fait disposés à s'engager dans la recherche, dans le cadre d'actions de recherche collaborative, de plateformes de dialogue, de programmes conjoints et de création de partenariats. 75 % des entreprises du secteur privé en Afrique orientale ont indiqué qu'elles seraient prêtes à cofinancer la recherche du secteur public si celle-ci visait spécialement à répondre à leurs besoins prioritaires.

Un engagement formel par le biais, par exemple, de protocoles d'entente, garantira au secteur privé qu'il sera totalement intégré dans les processus de recherche.

#### Faits et chiffres :

- Après une décennie de stagnation dans les années 1990, les dépenses publiques allouées aux activités de R&D agricole en Afrique subsaharienne (ASS) ont augmenté de plus d'un tiers en termes réels, passant de 1,2 milliard de dollars en 2000 à 1,7 milliard de dollars en 2011, mesurées en dollars constants de 2005 à parité de pouvoir d'achat (Nienke et Stads, 2014). La moitié de ces investissements ont été réalisés au Nigéria (394 millions de dollars), en Afrique du Sud (237 millions de dollars) et au Kenya (188 millions de dollars). L'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et la Tanzanie ont également enregistré des hausses relativement importantes des dépenses totales, représentant toutes entre 5 et 9 % de la croissance totale.
- Malgré les hausses récentes, les niveaux globaux d'investissement dans la plupart des pays sont encore bien inférieurs à ceux requis pour couvrir les besoins des pays. Dans de nombreux pays, le financement de la R&D agricole dépend fortement des bailleurs de fonds et des banques de développement.
- Le secteur privé est actuellement la source la moins développée de financement durable pour la R&D agricole en Afrique subsaharienne, et son potentiel de financement reste largement inexploité dans la plupart des pays.
- L'encouragement du financement privé passera par la création d'un environnement politique national plus favorable en termes d'incitations fiscales, de protection des droits de propriété intellectuelle et de réformes réglementaires.

#### Contexte

Le secteur privé représente moins de 10 % des dépenses totales en recherche et développement (R&D), le reste étant accaparé par le secteur public et les partenaires du développement. En 2000, la part du secteur privé dans les dépenses totales de R&D des pays à faibles et moyens revenus oscillait entre 8 et 10 %, ce qui est très faible par rapport aux États-Unis et à la France, où elle est respectivement de 51,5 et de 74,7 % (Keogh et Potard, 2011). Les pays en développement dans lesquels les investissements du secteur privé dans la R&D sont relativement élevés, tels que l'Inde et l'Afrique du Sud, ont tendance à avoir une longueur d'avance sur le plan technologique dans le domaine de l'agriculture.

Ces dernières années, la participation du secteur privé dans les activités de R&D agricole a considérablement augmenté (Beintema et Stads, 2014). Le secteur privé est de plus en plus impliqué dans la définition des priorités en matière de R&D agricole, ainsi que dans la mise en œuvre des projets en collaboration avec les chercheurs et les agriculteurs. Par

ailleurs, les entreprises privées sont plus visibles dans la diffusion de nouvelles variétés, la fourniture de services de vulgarisation et d'intrants agricoles, les soins vétérinaires, le stockage des aliments, la transformation, l'entreposage et le conditionnement, qui permettent à de nombreux produits de répondre à des normes strictes de qualité et d'hygiène.

Ces avancées sont en partie imputables à la libéralisation du secteur des intrants agricoles, de la production à grande échelle, des industries de transformation et du commerce, ainsi qu'à la libéralisation des marchés des intrants et des extrants. Certains gouvernements nationaux ont privatisé les entreprises parapubliques d'intrants agricoles, permettant ainsi l'entrée des entreprises privées, qui non seulement apportent leurs propres produits mais qui investissent également dans la R&D pour en développer de nouveaux. Par exemple, l'industrie des semences de maïs en Zambie, au Kenya et en Tanzanie se distingue désormais par des secteurs concurrentiels dans lesquels la R&D privée occupe une place de plus en plus prépondérante.

La plupart des entreprises privées ne sont pas incitées à s'engager dans la R&D car elles ont l'impression que :

- les bénéfices de la recherche dans le domaine agricole mettent trop de temps à se concrétiser.
- il est difficile de maîtriser les retombées de la recherche et donc d'obtenir un retour sur investissement. Les avantages bénéficient généralement tant aux entreprises qui investissent dans la recherche qu'à leurs concurrents.
- les technologies émaneront du secteur public ou de l'étranger, ce qui élimine la nécessité d'investir des ressources locales dans leur développement.
- les obstacles d'ordre politique et réglementaire entravent les activités privées de R&D et d'innovation à grande échelle. Les freins couramment cités incluent : les réglementations strictes régissant l'enregistrement et le lancement de nouveaux produits ; le défaut d'application des lois visant à éliminer la concurrence étrangère déloyale qui désavantage les entreprises locales ; le piratage à grande échelle des innovations privées, en raison de régimes de propriété intellectuelle insuffisamment développés ; et le manque d'incitations fiscales pour récompenser les entreprises qui investissent dans l'innovation.

## **Conclusion et perspectives**

L'ASARECA et les acteurs du secteur privé organiseront très prochainement des foires-expositions afin de présenter les technologies, innovations et pratiques de gestion (TIPG) validées par l'ASARECA. Concernant la commercialisation des TIPG prometteuses, le secteur privé mènera des processus d'incubation tandis que l'ASARECA fournira une description des TIPG, des endroits où elles sont appliquées ainsi que des éléments probants concernant les avantages et les coûts qui y sont associés. L'ASARECA veillera à ce que les acteurs du secteur privé participent à l'établissement du programme de recherche régional.

Les acteurs du secteur privé prépareront la création de plateformes entre eux et les chercheurs, avec des modalités d'engagement précises. Ces plateformes coordonneront les réponses rapides aux préoccupations émergentes telles que, par exemple, la nécrose létale du maïs. Les acteurs du secteur privé dirigeront la mise en place d'une stratégie médiatique visant à améliorer la communication des résultats de la recherche. Ils proposeront également des pistes pour la participation accrue des acteurs du secteur privé dans la R&D agricole. Par ailleurs, ils mèneront une campagne de sensibilisation dans les réformes politiques pour l'amélioration continue d'un environnement de politique agricole favorable.

### **Bibliographie**

Beintema, N. et Stads, G.J. 2014. Taking Stock of National Agricultural R&D Capacity in Africa South of the Sahara. ASTI Synthesis Report. International Food Policy Research Institute. Washington, DC., États-Unis.

Nienke, N. et Stads, G.J. 2011. African Agricultural R&D in the New Millennium Progress for Some, Challenges for Many. International Food Policy Research Institute, Washington, DC Agricultural Science and Technology Indicators, Rome, Italie.

Koegh, M. et Potard, G. 2011. Private sector investment in agricultural R and D in Australia. Research report. Australian Farm Institute, Sydney, Australia.

Pardey, P.G., Alston, J.M. et Piggott, R.R. 2006. Agricultural R&D in the Developing World: Too Little, Too Late? International Food Policy Research Institute, Washington, DC, États-Unis. <a href="http://www.ifpri.org/publication/agricultural-rd-developing-world">http://www.ifpri.org/publication/agricultural-rd-developing-world</a>

Pray, C., Gisselquist, D., Nagarajan, L. 2011. Private investment in agricultural research and technology transfer in Africa. ASTI/IFPRI-FARA Conference. Accra, Ghana 5-7 décembre.

Waithaka, M., Masila, G., Ngombalu, J., Methu, J., Gichuru, P. et Mulli, S. 2015. Mobilizing private sector funding for agricultural research and development. Papier de position. ASARECA, Entebbe, Ouganda.

\* Ce document est basé sur une étude financée par le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA).

Examiné et approuvé pour publication sur le site Web http://knowledge.cta.int par Judith Ann Francis, CTA

Commandé par : Le Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA)

Publié par : CTA, http://knowledge.cta.int/

Édition : J.A. Francis, CTA

Citation: CTA 2016. http://knowledge.cta.int/, "auteur" consulté le "date."

Copyright CTA 2016. La reproduction des articles et du matériel publié sur Connaissances pour le développement <a href="http://knowledge.cta.int/fr">http://knowledge.cta.int/fr</a> est autorisée, moyennant mention des auteurs et de la

source.